

Une vaste opération de collecte des plastiques est organisée chaque année dans notre département.

Les exploitations agricoles cantaliennes produisent environ 1700 tonnes de déchets plastiques par an.

Le traitement et le recyclage des plastiques agricoles est l'affaire de tous les agriculteurs cantaliens, citoyens et engagés.

La loi précise que tout producteur est responsable de ses déchets. Il est tenu de les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Avec l'appui et le soutien des différentes structures intercommunales et des représentants du monde agricole, soyons les acteurs de la sauvegarde de notre territoire, devenons partie prenante de la protection de l'environnement.

Ensemble préservons l'avenir

Pour le Cantal, les agriculteurs trient



Renseignements :
Chambre d'Agriculture : 04 71 45 55 20
<http://www.cantal.chambagri.fr>
ou votre Structure Intercommunale

Collecte des plastiques agricoles



En hiver,

 Je stocke mes plastiques proprement et à l'abri sur mon exploitation.

 Je trie mes plastiques :

plastiques recyclables polyéthylène

- .bâches d'ensilage
- .films d'enrubannage
- .bidons de lessive pour machine à traire
- .petits sacs d'engrais 50 kg




autres plastiques polypropylène

- .sacs d'engrais 500 Kg: big bags
- .ficelles



 Les autres déchets ne sont pas acceptés dans ces collectes : filets de balles, pneus, bidons phytosanitaires...

Au printemps,

 Je participe à la collecte organisée sur mon secteur. J'apporte mes plastiques sur les lieux de dépôt et aux dates prévues.

Je recycle pour la sauvegarde de l'environnement :

Les plastiques agricoles sont transformés en sacs poubelles pour les collectivités.



 Je stocke

 Je trie

 Je participe

